

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 novembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 novembre 2011

2011 PP 81 Approbation des modalités d'attribution et autorisation de signer les marchés similaires relatifs aux opérations d'enlèvement de la voie publique des engins à moteur à deux, trois ou quatre roues, remorques et caravanes en stationnement illicite à Paris désignés par la Préfecture de Police et opérations de transfert de pré-fourrière en fourrières.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

**Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération, en date du 27 octobre 2011, par lequel M. le Préfet de Police soumet à son approbation les modalités d'attribution des marchés similaires relatifs aux opérations d'enlèvement de la voie publique des engins à moteur à deux, trois ou quatre roues, remorques et caravanes en stationnement illicite à Paris désignés par la Préfecture de Police et opérations de transfert de pré-fourrière en fourrières ;

Sur le rapport présenté par Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe de l'opération, ainsi que les pièces administratives [les lettres de consultation, le cahier des clauses particulières et les actes d'engagement et leur annexe], relatives aux marchés similaires passée en application de l'article 35-II-6° du code des marchés publics concernant les opérations d'enlèvement de la voie publique des engins à moteur à deux, trois ou quatre roues, remorques et caravanes en stationnement illicite à Paris désignés par la Préfecture de Police et opérations de transfert de pré-fourrière en fourrières.

Article 2 : M. le Préfet de Police est autorisé à signer les marchés attribués par la Commission d'appel d'offres de la Ville de Paris, lors de sa séance du 3 novembre 2011, concernant les marchés négociés en application de l'article 35-II-6° du Code des marchés publics à la suite de marchés initiaux issus de la procédure d'appel d'offres relative aux « Opérations d'enlèvement de la voie publique des engins à moteur à deux, trois ou quatre roues, remorques et caravanes en stationnement illicite à Paris désignés par la Préfecture de Police et opérations de transfert de pré-fourrière en fourrières ».

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget spécial de la Préfecture de Police - exercices 2011 et suivants, comme suit :

- section de fonctionnement : chapitre 920 – article 920-27 - compte nature 611